

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

=====

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés. #2016-296

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

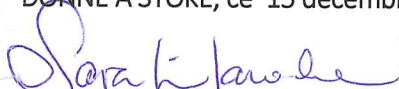
QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires qui débiteront à 19 h :

Lundi 09 janvier 2017
Lundi 6 février 2017
Lundi 6 mars 2017
Lundi 3 avril 2017
Lundi 1 mai 2017
Lundi 5 juin 2017

Lundi 3 juillet 2017
Lundi 14 août 2017
Mardi 5 septembre 2017
Lundi 2 octobre 2017
Lundi 6 novembre 2017
Lundi 4 décembre 2017

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DONNÉ À STOKE, ce 15 décembre 2016



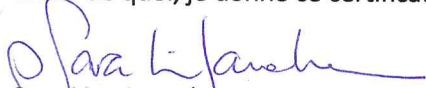
Sara Line Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière de la **Municipalité de Stoke**, certifie avoir publié l'avis public relatif au calendrier des dates des séances régulières du conseil municipal pour 2016, le 15 décembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 décembre 2016.



Sara Line Laroche

Directrice générale et secrétaire-trésorière